

LE TROPHEE DU LIMOUSIN DU JEU RAPIDE Règlement

Le TROPHEE DU LIMOUSIN du jeu rapide est le regroupement des Tournois Rapides qui se déroulent en région Limousin et qui sont partenaire de la compétition.
Son classement et ses prix ne concernent que les joueurs affiliés dans un club de la ligue du Limousin.

Article 1 : Le TROPHEE DU LIMOUSIN du jeu rapide est placé sous la responsabilité de la ligue du Limousin. Pour chaque saison qui s'étend du 1^{er} septembre au 31 août, La ligue du Limousin désigne un Directeur du TROPHEE DU LIMOUSIN qui gère la compétition.

Article 2 : Le TROPHEE DU LIMOUSIN est divisé en 2 classements distincts : le TROPHEE HONNEUR (*tournois Honneur*) et le TROPHEE JEUNES POUSSÉS (*tournois Jeunes*).

Article 3 : La liste des tournois du TROPHEE DU LIMOUSIN pour une saison est validée par le comité directeur de la ligue avant le début de la saison (1^{er} septembre)
Une fois cette liste validée, plus aucun tournoi ne pourra être ajouté (pour la saison).

Article 4 : Les tournois se jouent en 7 rondes à la cadence de 20 minutes KO

Tournois Honneur : accessible à tous joueurs licenciés (A ou B) sans aucune restriction d'âge ou de classement Rapide.

Tournois Jeunes : Ne peuvent y participer que des joueurs licenciés (A ou B), Minimes, Minimettes, Benjamins, Benjamines, Pupilles, Pupillettes, Poussins, Poussines, Petits Poussins, Petites Poussines **et** dont le classement rapide est inférieur à 1400 lors de la première inscription du joueur ou de la joueuse à un grand prix de la saison.

Article 5 : 9 titres sont décernés dans le classement final du Tournoi Honneur : 1^{er} au classement général, >2000 ELO Rapide, 1800 à -2000, 1600 à -1800, 1400 à -1600, <1400, 1^{ère} Féminine, 1^{er} Vétéran, 1^{er} Jeune.

7 titres sont décernés dans le classement final du tournoi Jeunes : Toutes catégories, 1^{er} Minime, 1^{er} Benjamin, 1^{er} Pupille, 1^{er} Poussin, 1^{er} Petit Poussin et 1^{ère} Féminine.

En outre, à l'issue de la saison, le joueur classé premier du classement général du Tournoi Honneur est déclaré **Champion du Limousin Rapide**. La première féminine du Tournoi Honneur est déclarée **Championne du Limousin Rapide**. De même, le premier vétéran est déclaré **Champion du Limousin Vétéran Rapide**.

Article 6 : Répartition des récompenses *du TROPHEE DU LIMOUSIN* :

Tournoi Honneur :

1 ^{er} au Classement général	85 €
Première Féminine	40 €
Premier Vétéran	40 €
Meilleur Jeune	30 €
>2000 ELO Rapide	20 €
1800 à -2000	20 €
1600 à -1800	20 €
1400 à -1600	20 €
<1400	20 €

Tournoi Jeunes :

Classement général	30 €
1 ^{er} Féminine	30 €
Minimes, Minimettes	15 €
Benjamin, Benjamines	15 €
Pupille, Pupillettes	15 €
Poussin, Poussines	15 €
Petit Poussin, Petite Poussines	15 €

Pour prétendre à l'obtention d'un prix, un joueur doit avoir participé à au moins 3 tournois du TROPHEE DU LIMOUSIN dans deux départements différents de la ligue du Limousin sur l'ensemble de la saison.

Les prix seront remis aux présents lors de l'AG de la ligue du Limousin suivant la fin du dernier tournoi rapide du TROPHEE DU LIMOUSIN.

Tous les prix seront versés sous forme numéraire ou sous forme de lots de valeur équivalente. Les prix ne sont pas cumulables.

Article 7 : Barème d'attribution des points pour chaque tournoi Rapide :

1^{er} Limousin **13 points**, 2^{ème} Limousin **10**, 3^{ème} Limousin **8**, 4^{ème} Limousin **7**, 5^{ème} Limousin **6**, 6^{ème} Limousin **5**, 7^{ème} Limousin **4**, 8^{ème} Limousin **3**, 9^{ème} Limousin **2**, 10^{ème} Limousin **1**. Les suivants ne marquent pas de points.

A la fin de la compétition un bonus de 3 points sera attribué à tous les joueurs qui ont joués tous les Tournois du trophée du Limousin.

Il y aura un classement par catégorie (tournoi honneur et jeunes).

Article 8 : En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le classement est fonction du nombre de tournois effectués par ces joueurs. Avantage est donné au joueur ayant participé au plus grand nombre de tournois. Si une nouvelle égalité persiste, on procède à l'addition de leur place aux classements généraux. (*le plus petit résultat l'emporte*).

Remarque : le classement rapide pris en compte pour le Classement du Grand Prix est celui de la première inscription du joueur à un tournoi de grand prix de la saison. Cependant pour chaque tournoi c'est le classement rapide au jour du tournoi qui est pris en compte pour les appariements.

Article 9 : Les organisateurs s'engagent à :

- diffuser l'affiche du tournoi au moins quinze jours à l'avance, de préférence par e-mail.
- faire la demande d'homologation du tournoi à adresser au **Délégué ELO Régional**,
- envoyer, au Directeur du TROPHEE DU LIMOUSIN les fichiers papi des tournois au plus tard 48 heures après la fin du tournoi.

Tout organisateur qui ne respecterait pas ces engagements se verrait refuser l'inscription de son prochain tournoi au TROPHEE DU LIMOUSIN.

Article 10 : Le système de départage retenu pour tous les tournois Rapides du Grand Prix est le Buchholz Tronqué, si l'égalité persiste intervient le Buchholz et enfin le Cumulatif en cas de nouvelle égalité.

Le système de départage appliqué est le même pour tous les tournois du TROPHEE DU LIMOUSIN.

NB : Chaque organisateur à le choix d'organiser un tournoi unique pour l'ensemble de la compétition ou deux tournois (un pour le tournoi honneur et un pour le tournoi jeunes).

LE TROPHEE DU LIMOUSIN DU JEU RAPIDE

Annexe.

Par décision du comité directeur du 21 septembre 2013 :
La liste des tournois participants au TROPHEE DU LIMOUSIN est fixée comme suit :

Rapide de Bourgneuf le 28 septembre 2013.

Rapide d'Isle le 06 octobre 2013.

Rapide de Limoges le 19 janvier 2014.

Rapide de Couzeix le 09 mars 2014.

Rapide de Brive le 18 mai 2014.

Rapide de Saint Pantaléon le 06 juillet 2014.

Le Directeur du TROPHEE DU LIMOUSIN.